

Madame, Monsieur,

Toute l'équipe de l'Association Sportive du Lycée Agricole J. BUJAULT vous souhaite la bienvenue. Voici quelques informations concernant le fonctionnement de notre association sportive.

Encadrement :

- Madame GIBOUIN professeur EPS
- 1 professeur EPS

Horaires et lieux de pratique :

- **entraînements et tournois intra établissement** : le mardi et jeudi de 17h30 à 19h et le mercredi de 13h30 à 16h30 s'il n'y a pas de compétitions à l'extérieur.
- **compétitions** : le mercredi sur Niort ou autres lieux : départ soit à 13h, soit le matin (si la compétition est sur la journée) Si le départ se fait le matin, les élèves et les professeurs concernés sont avertis à l'avance et le repas du midi est pris en charge par le lycée (sauf élèves externes). Le retour est prévu vers 17h30 ou plus tard.

Inscription :

- la fiche d'inscription ci-jointe est à remplir et à remettre aux professeurs d'EPS dès la rentrée. **De plus, pour les élèves désirant pratiquer l'activité rugby en UNSS, un certificat médical est à fournir dès le mois de septembre.**
- **Cotisation annuelle pour les lycéens : 30€** (paiement en espèces ou par chèque à l'ordre de l'Association Sportive du Lycée Jacques Bujault). Elle comprend l'achat de la licence, la participation aux frais d'assurance, de transport, de sorties sportives, d'achat de matériel et le tee-shirt de l'AS.
- **Cotisation annuelle pour les BTS : 20€** (paiement en espèces ou par chèque à l'ordre de l'Association Sportive du Lycée Jacques Bujault). Elle comprend l'achat de la licence, la participation aux frais d'assurance, de transport, de sorties sportives, d'achat de matériel et le tee-shirt de l'AS

Calendrier et communication

- le calendrier des rencontres est fixé en début d'année scolaire et il est affiché sur le panneau activités du lycée. De plus, il est accessible sur PRONOTE et INSTAGRAM asjacquesbujault. Plusieurs activités sont proposées au cours de l'année non seulement en compétition mais aussi en promotion découverte et sous forme de tournois intra-établissement.

Participation aux compétitions ou entraînements :

Pour information, l'inscription à l'association sportive du lycée est une pratique autonome et volontaire. Pour participer à une compétition et/ou aux entraînements, votre enfant doit s'inscrire sur une feuille affichée sur le panneau activités proposées. Sur cette fiche, il y a toutes les informations concernant le déroulement de l'activité. Merci de prévenir en cas de désistement.

Jeunes officiels et autres statuts de pratiquants UNSS :

L'UNSS c'est non seulement la pratique sportive mais aussi les jeunes officiels. Votre enfant peut être jeune arbitre et recevoir une formation dans certaines activités pour devenir jeune officiel district, départemental, académique et national. Pour information, si une de nos équipes se qualifie pour les finales académiques il faut obligatoirement avoir un jeune officiel départemental. Pour les France, c'est un jeune officiel académique. Votre enfant peut aussi être jeune coach, jeune reporter...

Assemblée Générale et participation des parents à l'association :

L'Assemblée Générale de l'Association Sportive du Lycée est programmée au mois de Septembre. Lors de cette AG, nous donnons toutes les informations nécessaires sur le fonctionnement de l'Association mais nous élistons aussi les membres du Comité Directeur qui est composé du directeur de l'établissement, des deux professeurs EPS, d'un(e) président(e) adjoint(e) élève et un(e) président(e) adjoint(e), d'un(e) secrétaire adjoint(e) élève et d'un(e) trésorier(e) adjoint(e) élève et d'élèves membres. Si vous êtes intéressés pour y participer, faites le nous savoir.

Merci et nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Les professeurs EPS

Nom : Prénom :
Classe : Date de naissance :
Mail élève :
Portable élève :

ENGAGEMENT DU SPORTIF

J'adhère volontairement à l'Association Sportive, et je m'engage à :

- Jouer loyalement, sans violence, et rester maître de moi
- Respecter l'arbitre, le juge, en acceptant toutes ses décisions
- Respecter les installations et les transports mis à ma disposition
- Respecter mes adversaires en restant modeste, honnête, beau joueur
- Respecter mes partenaires en respectant mes engagements de début d'année
- Respecter ce contrat et représenter le mieux possible ma classe, mon équipe, mon établissement, ma ville, lors de toutes les manifestations sportives.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), Madame, Monsieur (Nom et Prénom),
représentant légal de l'enfant (Nom et Prénom),
scolarisé en classe de

l'autorise à :

- Participer aux activités de l'Association Sportive Jacques Bujault.
- Participer aux compétitions organisées dans le cadre de l'Association Sportive Jacques Bujault.
- Effectuer les déplacements organisés par l'UNSS, le cas échéant, dans le véhicule personnel de l'animateur d'AS, ou dans le minibus conduit par l'animateur d'AS, ou en transports en commun. (Une mention peut être rayée en cas de désaccord) *

[J'autorise / Je n'autorise pas] la publication de photographies de mon enfant prises dans le cadre de l'Association Sportive, y compris sur les réseaux sociaux (Instagram asjacquesbujault et Facebook du lycée ainsi qu'aux différents acteurs de l'UNSS)

* [J'autorise / Je n'autorise pas] le professeur responsable ou l'accompagnateur à prendre, en cas d'accident, toute mesure dictée par l'urgence. (Rayer la mention inutile)

*rayer les mentions inutiles

Le : à

Signature de l'élève ou étudiant

Signature du responsable légal

PS : cotisation annuelle de **30€ (pour les lycéens 20€ la licence et 10€ le tee-shirt) ou 20€ (pour les BTS 10€ la licence et 10€ le tee-shirt)**. Paiement en espèces ou par chèque à l'ordre de l'Association Sportive du Lycée Jacques Bujault

TAILLE DU TEE-SHIRT :

COULEUR :

pour 5€ supplémentaire, possibilité de floquer son prénom. Inscription à floquer :

Pour information, voici trois mentions légales de la Direction Nationale de l'UNSS à lire :

Une mention sur le droit à l'image :

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

Une mention sur le RGPD :

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

Une mention sur les Assurances & le Réglementaire :

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.